



1.1

DEC_0097_2024

DÉCISION DU PRÉSIDENT

**SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE LIBRICIEL POUR LA MAINTENANCE
DU LOGICIEL DE GESTION DES ACTES ADMINISTRATIFS : WED-DELIB ET S2LOW
(ACTES) ET DU LOGICIEL DE GESTION DES ACTES ADMINISTRATIFS : PASTELL.**

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDERANT que la maintenance des logiciels de gestion des actes administratifs est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité.

CONSIDERANT que la maintenance ne peut-être qu'assuré par le prestataire ayant fournit et installé le logiciel.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société LIBRICIEL, 140 rue Aglaonice de Thessalie, 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, d'un montant de 7395 € HT, soit 8874 € TTC pour la maintenance des logiciels de gestion des actes administratifs : Web-delib et S2low (actes) et Pastel allant du 1/09/2024 au 31/08/2025.

Fait à Pont-Audemer, le 30 septembre 2024

Le Président

Francis COUREL

